



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CUMA

Question écrite n° 4122

Texte de la question

M. Pierre-Remy Houssin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les problèmes de financement des matériels acquis en CUMA. En effet une circulaire ministérielle du 11 janvier 1990 a précisé que seuls peuvent faire l'objet de prêts spéciaux « CUMA » les matériels concourant directement aux activités de production agricole et forestière. Une liste restrictive a été établie à cet effet. Trois matériels importants pour les viticulteurs ont été écartés. Il s'agit des pressoirs à vendange, des bascules et des couloirs de contention. Pourtant ces matériels correspondent à la définition de la circulaire, c'est-à-dire concourir directement à l'activité agricole. Il lui demande donc s'il est dans ses intentions de rajouter ces trois instruments de travail à la liste des matériels financables en prêt CUMA.

Texte de la réponse

Les matériels pouvant faire l'objet de prêts bonifiés consentis aux coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole ont été initialement déterminés par la circulaire du 11 janvier 1990. L'aide s'applique aux matériels concourant directement aux activités de production agricole et forestière ; les opérations de transformation effectuées en aval du cycle de production en sont exclues. Afin de faciliter la mise en œuvre de ce principe par l'autorité départementale compétente, une liste limitative des matériels éligibles a été établie. Cette liste vient d'être modifiée par l'arrêté du 19 mars 1993 et complétée, notamment, par la catégorie des matériels de pesée, de transport et de contention liés à l'élevage. En revanche, le financement bonifié de l'acquisition de pressoirs à vendange n'a pas été autorisé car elle correspond à une activité de première transformation.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Rémy](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4122

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2063

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3057